

Café philo autour du livre

"Faire justice"

D' Elsa Deck Marsault, éditions la Fabrique

Samedi 25 novembre 2023 à la Scévolline

Amorces et définitions

> Justice transformatrice

Le terme "justice transformatrice"(JT) est formé dans les années 1990 par la militante nord-américaine, abolitionniste et quaker Ruth Morris. Il a ensuite été repris par les mouvements politiques, principalement antiracistes, féministes et queer, aux Etats-Unis, pour répondre aux violences sexistes et sexuelles intrafamiliales. Il est porté par des communautés ou personnes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas appeler la police en raison du risque d'expulsion, de harcèlement et de violence policière, de la peur de l'exil de leur communauté, etc. Elle se discute et se pratique au sein de communautés noires, d'immigrant·es non blanc·hes, pauvres, de personnes en situation de handicap, les travailleur·ses du sexe, de personnes queer et trans.

Si elle a été à l'origine pensée pour des situations d'extrême violence (meurtre, viol, crime contre l'humanité) ou encore des sujets comme la justice environnementales, des organismes se sont aussi penchés sur la manière de la rendre opérante dans des conflits du quotidien (vol à l'étalage, carambolage, problème de voisinage). En ce sens, elle peut se définir comme toute pratique abolitionniste qui oeuvre pour la justice

sociale et lutte contre les discriminations en redonnant du pouvoir aux personnes directement touchées par ces violences.

Elle considère le conflit comme une opportunité de renforcer, améliorer, approfondir le lien social en mettant à jour ce qui ne fonctionne pas et en le travaillant ensemble. La JT part du postulat que les individu·e·s ont un fort potentiel de changement et d'apprentissage. La JT travaille en parallèle le processus de guérison de la personne ayant subi les violences et le processus de responsabilisation de la personne autrice. Le principe de la justice transformatrice est de transformer la personne en la responsabilisant afin que son comportement change dans le futur.

Elle propose des réponses à la violence qui visent à :

- Ne pas créer plus de mal/violence (par exemple, les prisons, la police, le système judiciaire pénal) et qui ne perpétuent pas la violence systémique (par exemple, l'oppression, les normes sociétales néfastes, le vigilantisme, la criminalisation).
- Travailler pour répondre aux besoins immédiats de justice (par exemple, sécurité, guérison, connexion, responsabilité) ; tout en travaillant également vers une vision à long terme de la libération (par exemple, un monde sans prison et oppression où la violence sexuelle n'existe pas.)
- Travailler pour lutter contre les occurrences actuelles de violence de manière à modifier les conditions qui ont permis à cette violence de se produire, et à prévenir de futurs faits de violence pour à mettre fin à la violence.
- Comprendre que les actes dommageables individuels n'ont pas seulement un impact individuel, mais ont également un impact collectif et doivent donc être résolus collectivement.

Références :

- <https://www.binge.audio/podcast/les-couilles-sur-la-table/05-sortir-de-la-justice-punitive>
- <https://fr.player.fm/series/series-3041056/peut-on-faire-justice-sans-punir-lexemple-de-la-justice-transformatrice>
- Revue Multitude, "Justice transformatrice", 2022/3 (n°88), p. 216

> Justice restaurative

La « justice restaurative » est un ensemble de pratiques disparates dont les origines sont souvent situées dans des communautés autochtones au Canada, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, Australie – principalement des pays anglo-saxons. Elle est pratiquée à la fois de manière non-institutionnelle (collectifs, communautés etc..) et de manière institutionnelle (au sein de l'institution pénale) dans certains pays.

Celle-ci voit l'infraction comme une violation des personnes et des relations, ce qui crée une obligation de réparer les choses. La question principale est « comment ce préjudice peut-il être réparé ? »

On pourrait définir très largement la justice restaurative comme un ensemble de pratiques centrées sur l'échange et l'écoute des besoins de tou·tes les protagonistes d'un conflit ou fait de violence afin de retourner vers une situation d'apaisement. La justice restaurative est une justice qui se centre plus sur la guérison et la réintégration des individus que sur la punition et la sanction – même si certains programmes comprennent des moments de détermination d'une sanction.

Une infraction a trois acteurs principaux : la personne victime, autrice et leurs communautés respectives. Les processus restauratifs impliquent tous au moins la personne victime et la personne autrice. Parfois, ces deux personnes sont mises en présence l'une de l'autre, et parfois, le travail auprès de chacune est fait en parallèle sans jamais se recouper. Le travail auprès de la communauté quant à lui varie dans sa forme et ses modalités. La communauté peut être entendue comme la cellule familiale, l'ensemble des proches ou encore des bénévoles recruté·es à l'occasion, représentant la société civile. Celle-ci peut être sollicitée ponctuellement, sur une réunion ou un accompagnement spécifique, ou être partie prenante de l'ensemble du processus.

Par la création d'un lieu d'échange et d'écoute, la justice restaurative propose un espace auquel les personnes victimes et autrices n'ont jamais eu accès. La procédure pénale ne permet pas de faire valoir son point de vue ou sa version des faits. Au contraire, elle dépossède les protagonistes de leur récit en triant les informations juridiquement et légalement pertinentes et celles qu'il faut taire.

Références :

- Film: “je verrais toujours vos visages”
- Docu: “Hollow water”
- Podcasts :

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/lsd-la-serie-documentaire/une-histoire-de-la-justice-restaurative-4868213>

> Justice punitive

La justice punitive est le type de justice principalement utilisé par l'État, mais c'est aussi parfois le principe du *call-out*, du *cancelling*, du harcèlement. L'objectif de la justice punitive est de punir les auteur·ices pour leurs actions à la hauteur des dommages causés par leurs actes.

Ses principes :

- le·la criminel·le ne prendra des responsabilités qu'à travers la punition ;
- infliger de la souffrance dissuadera un futur comportement criminel ;
- rassembler les personnes qui ont agi de façon similaire et les isoler du reste de la population.

La société occidentale du XXIème siècle baigne dans la justice punitive. La justice punitive (ou rétributive) est « l'attribution d'un blâme et dans la plupart des cas, d'une sanction punitive à des personnes qui ont violé une norme ». La justice punitive repose sur la croyance que sanctionner l'auteur·ice d'une infraction est juste et nécessaire. Cette croyance caractérise l'ensemble de notre système judiciaire mais aussi la majorité des pratiques éducatives ou militantes actuelles. Cet aspect systématique rend difficile une critique socialement acceptable du châtime

(source définition: www.collectif-fracas.com)

Pratiques punitives et moralisantes

> Échange à partir de la situation de conflit décrite et analysée dans la partie 3

P.48, partie 3 « Une surenchère punitive »

> Questions :

- Quelles sont les conditions qui ont permis que cette situation soit possible ?
- Qu'est-ce qui se joue quand on en arrive à ça ? Quels mécanismes sont à l'œuvre ?

> Apport du livre par rapport à la situation présentée :

- **Se faire justicier :**

Elsa pose la question des prises en charge de conflits dans les milieux militants.

Dans l'exemple, les protagonistes sont dépossédés de ce qui leur arrive, la situation est prise en charge par d'autres personnes qui décrètent la nature du problème, sans qu'il y ait véritablement une demande, les victimes ne sont plus écoutées. Les personnes qui prennent en charge le « problème » (et qui en font un problème) se placent en sauveuses et en justicières. Elsa parle de surpuissance des justiciers qui sont validés dans une posture de violences légitimes, entrant ainsi dans une dynamique de vengeance.

La dénonciation, les humiliations et les violences qui se font passer pour légitimes ne sont autres que des « châtiments communautaires et des pratiques microfacistes » (notes P.193 de *Micropolitique des groupes*). On est "passé de procès sans peine à des peine sans procès" (p. 56)

Il peut être dangereux de vouloir résoudre un conflit pour d'autres, on peut se retrouver dépasser par sa puissance. D'après la théorie du psychologue Didier Anzieu, les réactions en chaîne au sein d'un groupe entraînent à localiser l'agressivité sur une personne qui se différencie des autres. Exclure un bouc émissaire a un effet cathartique et permet au groupe de continuer à dénier l'agressivité (qui est présente à pleins de moments de la vie). Il s'agirait plutôt de reconnaître la violence et le conflit plutôt que de la placer à l'extérieur de soi.

Elsa interroge la possibilité d'une réponse proportionnelle face aux violences systémiques. Une exclusion de quelqu'un.e de sa communauté (et notamment sans limite de temps) est souvent une peine disproportionnée au vu de la mise en danger psychologique pour la personne exclue de sa communauté.

Les justicières sont souvent des personnes qui ne prennent pas leur responsabilité par rapport aux conséquences des sanctions infligées. Il s'agit d'une illusion de faire justice, la personne accusée devient coupable éternel.

L'exclusion entraîne des mécanismes en chaîne, des personnes se retrouvent ostracisées, prises dans une vengeance collective, une pression du groupe, la charge émotionnelle n'étant plus contrôlable. La mise en acte réelle de la vengeance a un coût psychologique (non mesurée) pour les personnes qui rendent la justice.

(P.34 « en milieu féministe ») - Soutenir des personnes ayant des comportements problématiques peut amener à se retrouver isolé.e, coupé.e des canaux de communication, à subir une pression de son entourage puis un effacement, une rupture de liens progressif. Elsa nomme cela "**harcèlement**" par **ostracisation** : il s'agit de nier l'existence d'une personne, saper la légitimité de son discours, ne plus la prendre au sérieux, lui retirer son droit de parole. Un effet de meute se produit, une accumulation d'éléments et une contagion dans le groupe.

Ces mécanismes sont durs à décrire et à dénoncer pour la personne qui les vit. L'isolement ne permet plus d'en parler.

Il s'agit de faire taire les minoritaires au sein d'un groupe et d'opposer 2 tendances (être avec ou contre). Les positions différentes sont dangereuses pour le groupe (Force du normatif, épuration des mauvais militants). Les espaces safe par leur principe même peuvent conduire à des pratiques d'exclusion de la différence. Les personnes qui portent la charge mentale du soutien des personnes subissant les pratiques punitives se retrouvent isolées. Est à questionner la responsabilité de l'entourage d'un agresseur qui choisit de ne rien faire. C'est principalement dans nos entourages que nous pouvons agir, en disant à quelqu'un.e quand il a fait un acte problématique. Isoler les personnes qui sont soutien des auteur.ices est contre productif. Il y aurait une forme d'intransigeance au sein de sa communauté (comme si on était face à des inconnu.es).

- **Exigences militantes :**

Ce type de situation semble être permise également de par la force des codes militants. Elsa parle de pureté militante, comme s'il n'y avait pas le droit à l'erreur. (cf Partie 2 « Epuisement militant et moralisme réprobateur »)

La surpuissance communautaire vient contrebalancer l'impuissance sociale générale. Cela passe par une rigueur notamment au niveau du vocabulaire, dans les précautions de langage (peur de blesser et de se faire réprimer quand on emploie pas les bons termes).

Elle pointe une autre caractéristique du discours moraliste qui est de se focaliser sur certaines personnes qui incarnent l'ordre établi (mec cis blanc par exemple), cela peut entraîner une individualisation des rapports de domination. On s'attaque souvent aux effets des rapports de domination plutôt qu'aux raisons pour lesquelles des systèmes comme le capitalisme existe. Les rapports d'oppressions ne se jouent pas seulement à un niveau individuel, ni même dans un rapport de l'un sur l'autre : le privilégié VS le dominé. Il y a, aujourd'hui, un besoin de reconnaissance du statut de dominé, une reconnaissance en terme d'identité individuelle, qui peut nuire au combat politique contre les rapports structurels de domination. La vulnérabilité et la victimisation sont ici valorisées au détriment d'une politisation du conflit, ce qui enlève du pouvoir d'action.

Vers une justice transformatrice

> Sortir du régime punitif.

L'exclusion si elle est nécessaire devrait être limitée dans le temps et dans un espace donné, avec un bilan à la fin du temps pour voir si cela est renouvelé. Il est important de voir les actes individuels comme des symptômes d'un fonctionnement plus global, à questionner.

Face à cette tendance à mettre le négatif sur une personne et se débarrasser de ce qui dérange pour la survie du groupe qui n'a alors pas à se remettre en cause, on peut se demander : comment entendre ce qui dérange et l'intégrer dans un ensemble d'éléments à prendre en compte (récit du groupe à écouter)

Les justices intracommunautaires actuellement punitive peuvent devenir prescriptive et donc transformatrices. C'est un projet de société qui a pour postulat que **le conflit peut permettre la transformation.**

La violence est inhérente à la relation, comment la prend-on en compte pour créer des rapports sociaux plus égaux ? Cela nécessite d'avoir du temps à consacrer à sa communauté.

Une des questions délicates est : comment prendre en charge les auteurs qui n'admettent pas leurs actes?

D'après Elsa, il y a à penser un changement de paradigme complet, sortir des réactions défensives de l'ordre du punitif et se réappropriier le conflit dans une idée d'abolitionnisme pénal.

> « Réinvestir les communautés »

« Communautés » défini à la fois comme :

- des groupes restreints affinitaires,
- des grands ensemble qui partagent du commun et
- des collectivités partageant une situation commune.

Les communautés structurées : cela permet de s'adapter aux situations des personnes, plutôt que d'aller vers une idée d'uniformité et d'égalité.

Elsa fait partie du collectif Fracas qui intervient pour traiter des conflits principalement dans des milieux queer. Elle s'inspire des processus de la justice transformatrice pour faire des propositions.

Dans la **justice transformatrice**, il y a une triple mission :

- soutenir le/la victime
- accompagner l'auteur.ice
- évaluer l'évolution possible de la communauté = analyse de son rôle/ prise de responsabilité de la communauté dans la protection de ses membres et dans la prévention des préjudices.

> Les missions auprès du groupe dans la justice transformatrice :

Intervenir en tant que tiers dans une situation de conflits nécessite de temporiser et sortir de la pression à devoir agir vite (après avoir cependant vérifier si la victime est en sécurité). Face à la détresse des

protagonistes, il peut être nécessaire de faire du relais avec des professionnels et vérifier le soutien de l'entourage. Cela nécessite d'être vigilant.e à :

- Ne pas encourager la sur-réaction et les analyses binaires.
- Éviter d'adhérer à la version de la personne (ne pas chercher une vérité). Aider la personne à identifier les faits.
- En parallèle, créer une culture commune autour des mécanismes de groupe.
- S'il y a besoin de partager des espaces il peut y avoir délimitation pour éviter que les 2 personnes se croisent (à organiser par plusieurs tiers).
- Lister les personnes ressources auquel il est possible de faire appel.
- Limiter dans le temps l'aide du groupe (penser des portes de sortie et relais)
- Travailler sur ce qui a rendu possible la violence : responsabilité individuel, collective et de l'entourage
- Questionner les dominations structurelles au sein du groupe (les conditions d'un groupe peuvent avoir provoqué la violence d'un individu.)
- Proposer des temps de récit et d'analyse des conflits
- Penser l'impact du conflit sur le reste du groupe.
- Encadrer la communication (interne et externe) sur la situation (ex : si publication)

Le risque principal pour les accompagnant.es est de dépasser leur limites ou de se positionner en sauveuse. Il faut donc bien connaître ses capacités et ses limites. Il y a nécessité de penser l'évaluation de la prise en charge et les supports tels que la supervision ou l'intervision.

Les outils théoriques sont la philosophie transformatrice et la **socioanalyse**. L'un des principes fondamentaux de la socioanalyse repose sur le non-savoir. Les socio analystes sont experts de la méthode mais ce sont les membres du groupe qui sont experts de la situation et donc qui disposent des leviers pour la transformer. Il s'agit donc de traiter la/les demandes du groupe. Les personnes se retrouvent plusieurs jours pour parler d'une situation. L'aspect inhabituel de la démarche permet un décalage et un dérangement qui impacte sur la situation, le groupe peut alors s'emparer des tensions qui remontent à la surface. A l'inverse des outils type CNV, la socioanalyse théorise, visibilise et utilise les rapports de force et de pouvoir qui traversent les groupes. Les engagements pris par le collectif peuvent contrebalancer le pouvoir d'une personne ayant une position hiérarchique dans le groupe par exemple.

Les outils de développement personnels sont généralement dépolitisants car ils supposeraient que l'on peut par la bonne communication, déjouer la parole violente et donc que cela dépendrait des individus et des bonnes ou mauvaises manières de se comporter, et non des rapports de pouvoir.

En mettant en place la justice communautaire transformatrice, on se substitue à un travail qui devrait se faire institutionnellement. Il y a donc besoin de faire du lien avec les institutions (compromis) et de veiller à ne pas s'épuiser. Il est important de créer des alliances pour permettre une autonomie militante et devenir plus puissant à un niveau local.

Lieux ressources :

CRIAVS (centre de ressources pour intervenants auprès des auteurs de violences sexuels). Planning familial (groupe pour les auteurs). Pivoine (psy psy) sur le plateau des Millevaches.